

RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00295
Numéro SIREN : 788 813 228
Nom ou dénomination : JACQUET CYPRIEN

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2023 sous le numéro de dépôt 3212

Désignation de l'entreprise <u>EURL JACQUET CYPRIEN</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>715 Chemin de La Toradière 42460 COUTOUVRE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>7 8 8 8 1 3 2 2 8 0 0 0 1 2</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, <u>31/12/2022</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	2 000	232	1 767
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	55 029	37 782	17 247
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	134 518	46 649	87 869
		Immobilisations en cours AV	AW	35 018		35 018
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	810 200		810 200
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI	9 102		9 102
	TOTAL (II) BJ		1 045 867	84 663	961 204	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	6 800	6 800
En cours de production de biens BN			BO	434 151		434 151
En cours de production de services BP			BQ			
Produits intermédiaires et finis BR			BS			
Marchandises BT			BU			
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	4 938		4 938
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	543 135		543 135
		Autres créances (3) BZ	CA	129 927		129 927
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
	Disponibilités CF	CG	181 879		181 879	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI				
	TOTAL (III) CJ	1 300 832	CK		1 300 832	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		2 346 700	IA	84 663	2 262 036	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL JACQUET CYPRIEN		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA		100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		324 020	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		165 404	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		DL		599 425	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		877 702	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		84 745	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		447 096	
	Dettes fiscales et sociales	DY		253 066	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		1 662 611	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		2 262 036	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		925 757		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

 **Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : EURL JACQUET CYPRIEN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 2 262 037 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 165 404 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

DUREE 10 ANS

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 4 à 5 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 3 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 100	900		2 000
Immobilisations incorporelles	1 100	900		2 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	49 668	8 700	3 339	55 030
- Installations générales, agencements aménagements divers	47 528			47 528
- Matériel de transport	15 000	40 007	327	54 680
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 333	7 726	1 749	32 310
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	35 018			35 018
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	173 548	56 433	5 415	224 566
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	810 200			810 200
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 102			9 102
Immobilisations financières	819 302			819 302
ACTIF IMMOBILISE	993 950	57 333	5 415	1 045 868

 Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	900	56 433		57 333
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	900	56 433		57 333
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		5 415		5 415
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		5 415		5 415

Amortissements des immobilisations

 Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	104	128		232
Immobilisations incorporelles	104	128		232
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 303	6 818	3 339	37 782
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 543	4 850		12 392
- Matériel de transport	15 000	3 276		18 276
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 500	9 231	1 749	15 981
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	65 345	24 174	5 088	84 431
ACTIF IMMOBILISE	65 449	24 302	5 088	84 663

 Notes sur le bilan
Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 682 165 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 102		9 102
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	543 136	543 136	
Autres	129 927	129 927	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	682 165	673 063	9 102
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	429 506
Total	429 506


Notes sur le bilan
Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 50 titres d'une valeur nominale de 2 000,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 662 612 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	877 703	140 849	580 196	156 658
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	447 097	447 097		
Dettes fiscales et sociales	253 067	253 067		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	84 745	84 745		
Produits constatés d'avance				
Total	1 662 612	925 757	580 196	156 658
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	32 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	139 768			
(**) Dont envers les associés	3 280			

 Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	388 647
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	4 770
Cotisations fiscales tns à payer	1 455
Taxe d'apprentissage cap	4 650
Formation continue cap	3 737
Contribution Economique cap	462
Total	403 721


Autres informations
Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	5 110
Engagements de crédit-bail immobilier	
engagement d'affacturage	91 391
Prêt BPAURA–Nantissement des titres Acquis EGTP	435 000
Prêt PBI FRANCE–Nantissement des titres acquis EGTP	278 571
Autres engagements donnés	804 962
Total	810 072
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL**



JACQUET CYPRIEN

Société A Responsabilité Limitée au capital de 100 000.00 €

Siège social : 715 chemin de La Toradière

42460 COUTOUVRE

788 813 228 RCS ROANNE

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE

PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 165 404.34 €, de la manière suivante :

- Une somme de 165 404.34 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme

Le gérant

